

DOC CONSULTE

LE CABINET MÉDICAL HORS LES MURS

Dossier de presse • Novembre 2017



SOMMAIRE

I.	La télémédecine : chimère ou innovation ?	p.3
A.	UNE RÉVOLUTION CANTONNÉE AU STADE EXPÉRIMENTAL	p.3
	1. Une réponse aux enjeux démographiques et organisationnels actuels	
	2. Un régime juridique d'expérimentation	
B.	DES DIFFICULTÉS DE MISE EN PLACE	p.4
	1. Une organisation concrète longtemps dépendante des ARS	
	2. Un financement qui pose questions	
C.	50 MILLIONS POUR ENTRER DANS LE DROIT COMMUN	p.4
	1. Le Rapport Pisani-Ferry pour appuyer le déploiement de la télémédecine	
	2. Une mise en œuvre prévue par le PLFSS 2018	
II.	Doc Consulte : l'innovation en télémédecine	p.6
A.	L'ALLIÉE DES PATIENTS : LE CABINET HORS LES MURS	p.6
	1. Une plateforme utilisée par des généralistes et des spécialistes	
	2. Un carnet de santé numérique disponible	
	3. Le cabinet médical hors les murs	
B.	AU SERVICE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ	p.8
	1. Rentabiliser un temps précieux	
	2. Des outils au service du praticien	
	3. Une conformité à la loi	
C.	UNE REFORTE DU PARCOURS DE SOINS	p.10
	1. Une réorganisation des trajectoires de soins	
	2. L'ouverture de nouvelles possibilités de suivi : l'avis du Dr Cauchy	
	Annexes : Santé Assistance, une vision globale de la santé	p.12
A.	CENTRÉE SUR LA RELATION MÉDECIN-PATIENT	p.12
B.	UNE RÉPONSE CONSTRUITE PAR ÉTAPES	p.13
	• L'information, le diagnostic pour l'orientation, l'automédication	
	• Le stockage et le partage des données	
C.	L'ESSENTIEL EN QUELQUES CHIFFRES ET POINTS CLÉS	p.14

I. La télémédecine : chimère ou innovation ?

Composante de la télésanté, la télémédecine est définie par le Code de la Santé Publique (art. L.6316-1), comme « *une forme de pratique médicale à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication* ». Selon le même article, « *elle met en rapport, entre eux ou avec un patient, un ou plusieurs professionnels de santé, parmi lesquels figure nécessairement un professionnel médical et, le cas échéant, d'autres professionnels apportant leurs soins au patient* ».

A. UNE RÉVOLUTION CANTONNÉE AU STADE EXPÉRIMENTAL

Bien qu'elle représente un progrès considérable en matière de santé, le champ d'application de la télémédecine est pourtant très limité.

1. Une réponse aux enjeux démographiques et organisationnels actuels

La télémédecine répond à des défis très actuels : déserts médicaux, augmentation des maladies chroniques, seniorisation de la société et de fait, accroissement des dépendances.

Vecteur d'amélioration du système de soins, elle vise à permettre un accès équitable aux soins, en offrant à tous un suivi médical qualitatif, quelle que soit la situation géographique ou personnelle du patient. Selon la Cour des comptes, il s'agit même d'un « *levier majeur de réorganisation et d'efficience* ».

Pourtant, bien qu'entrée dans le régime juridique depuis 2009, la télémédecine est cantonnée au champ de l'expérimentation.

2. Un régime juridique d'expérimentation

La télémédecine bénéficie d'un cadre juridique en France depuis *la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients (HPST), à la santé et aux territoires* : elle est alors définie pour la première fois.

Par la suite, le *décret n° 2010-514 du 18 mai 2010 relatif au projet régional de santé* rend obligatoire l'élaboration d'un programme régional de télémédecine. Ainsi, l'organisation de la télémédecine relève d'une **dimension nationale qui doit être soutenue au niveau régional par les agences régionales de santé (ARS)**.

Les actes de télémédecine, considérés comme des actes médicaux, sont précisés dans le *décret n° 2010-1229 du 19 octobre 2010* : **téléconsultation**, **téléexpertise** (échange entre deux professionnels de santé pour solliciter un avis), **télésurveillance** (interprétation à distance des résultats médicaux), **téléassistance médicale** (lorsqu'un spécialiste assiste à distance un autre professionnel de santé) et **régulation médicale** (réponse donnée dans le cadre d'une situation d'urgence).

Par la suite, la télémédecine a fait l'objet de nombreux autres textes mais n'est jamais entrée dans le droit commun.

B. DES DIFFICULTÉS DE MISE EN PLACE

Outre son champ d'application, la mise en place de la télémédecine demande d'éclaircir des points essentiels, à l'instar de son financement.

1. Une organisation concrète longtemps dépendante des ARS

"Plus d'un quart de siècle après la première téléconsultation médicale, la télémédecine demeure en France une pratique marginale, sans réel impact sur l'organisation du système de santé", rappelait, en septembre 2017, la Cour des comptes dans un rapport sur la Sécurité sociale. Elle déplorait que les expérimentations soient demeurées à l'échelle locale et soient *"hétérogènes et inabouties"*.

En effet, nécessairement portée par l'ARS, le projet de télémédecine doit faire l'objet d'une **contractualisation entre le porteur de projet et l'ARS** afin de pouvoir prendre en charge des patients. En cela, la télémédecine est très dépendante des ARS, celles-ci ne voyant pas toutes d'un bon œil son développement.

2. Un financement qui pose question

De nombreuses questions restent en outre en suspens, notamment sur le plan du financement : quelle somme l'Assurance Maladie doit-elle rembourser ? Comment rémunérer les praticiens ? En l'état actuel des choses, ce sont les agences régionales de santé qui élaborent des projets régionaux de télémédecine sur la base d'un cahier des charges très strict.

Dans son rapport, la Cour des comptes appelle à la mise en place d'« *une stratégie d'ensemble des pouvoirs publics et la mise en place d'un nouveau cadre tarifaire* ».

C. 50 MILLIONS POUR ENTRER DANS LE DROIT COMMUN

Si la Cour des comptes déplore le retard de la France en matière de télémédecine, le Rapport Pisani-Ferry, paru fin septembre 2017, va dans le même sens.

1. Le Rapport Pisani-Ferry pour appuyer le déploiement de la télémédecine

4,9 milliards d'euros sur 5 ans : c'est la somme qui est allouée au numérique en santé dans le Grand Plan d'Investissement 2018-2022 (GPI). Présenté le 25 septembre, ce rapport est rendu par l'économiste Jean Pisani-Ferry et précise notamment la distribution de 50 milliards d'euros consacrés à « *solder l'héritage et nous tourner vers l'horizon* ». Accompagner le déploiement de la télémédecine est l'une des mesures préconisées :

« 50 millions d'euros seront destinés à généraliser la télémédecine, afin de renforcer la présence médicale dans les territoires, notamment dans les territoires ruraux et dans les territoires ultramarins, où l'organisation de téléconsultations permettra de faciliter l'accès aux soins. Le Grand Plan d'Investissement soutiendra l'investissement dans les équipements numériques nécessaires, par exemple pour des consultations à distance ou des possibilités de paiement et de lecture de carte Vitale à distance », indique donc ce rapport.

2. Une mise en œuvre prévue par le PLFSS 2018

S'appuyant sur le Grand Plan d'Investissement, le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2018 vise à mettre fin aux expérimentations. « *Son déploiement en routine doit permettre de prévenir des hospitalisations et des transports évitables, de faciliter la coordination entre professionnels de santé et d'améliorer l'accès aux soins* », développe-t-il.

Concernant les problématiques de fonctionnement, la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, a récemment précisé que le PLFSS 2018, prévoit de développer la téléconsultation grâce à un accord entre l'Assurance Maladie et les syndicats de médecins libéraux fixant les conditions de réalisation et les tarifs de ces actes. Les négociations devraient débiter « *au premier semestre 2018* ».

Adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 31 octobre dernier, le PLFSS 2018 a ensuite fait l'objet de discussions au Sénat. Celui-ci s'est prononcé mardi 21 novembre et a également adopté le texte en première lecture.

Toutefois, pour le rendre applicable, il est encore nécessaire de le transcrire sous forme de décret d'application puis de publier celui-ci. La généralisation de la télémedecine est donc encore loin d'être concrétisée.

Dans ce contexte, **Santé Assistance, un des précurseurs de la e-santé en France, lance Doc Consulte**, la 1^{re} plateforme permettant à chaque professionnel de santé de téléconsulter avec ses patients, et à chaque patient de téléconsulter son médecin traitant, son chirurgien...



The screenshot shows the Doc Consulte website interface for Dr. Frédéric Rérolle. The header includes the Doc Consulte logo, the doctor's name and title (DR. FRÉDÉRIC RÉROLLE, MÉDECIN GÉNÉRALISTE / HOMÉOPATHE, SOIGNANT TOUTES LES ÉTAPES), and a navigation menu with links like 'EN SAVOIR PLUS', 'PRÉVENIR UN RENDEZ-VOUS', 'TÉLÉCONSULTE', 'PÉRIODES DE SOINS', 'SYMPTÔ-CHECK', 'MES DOSSIER-SANTÉ PERSONNEL', and 'MON DOSSIER-SANTÉ PERSONNEL'. The main content area features a large image of a child's face, a bio for Dr. Frédéric Rérolle, a map of the consulting area, and a 'SYMPTÔ-CHECK' section with a plus icon and the text 'Un symptôme, une inquiétude ? Faites-en part'.

II. Doc Consulte : l'innovation en télé médecine

Doc Consulte est le **premier portail personnalisé de relations entre praticiens et patients**. Plus concrètement, il s'agit d'une plateforme santé et bien-être qui s'adosse sur un **ensemble de services allant de l'encyclopédie à la téléconsultation**.

Les utilisateurs, professionnels de santé et patients, peuvent en effet y retrouver la totalité des services Santé Assistance¹ et échanger via une interface spécifique, ergonomique et sécurisée.

A. L'ALLIÉE DES PATIENTS : LE CABINET HORS LES MURS

Qui n'a jamais souhaité pouvoir échanger rapidement, et sans se déplacer, avec son médecin traitant ? Quelle jeune femme n'a jamais souhaité parler rapidement, simplement et depuis son domicile ou son lieu de travail avec sa sage-femme ou le pédiatre de son enfant ? C'est là le vœu pieux d'une majorité de patients. Santé Assistance, en lançant Doc Consulte, répond à cette attente.

1. Une plateforme utilisée par des généralistes et des spécialistes

Doc Consulte répond aux attentes des patients en leur facilitant l'accès aux professionnels de santé, leur permettant ainsi de dialoguer facilement avec eux. Le patient bénéficie donc d'un **contact personnalisé et rapide avec un praticien...** et surtout **avec son praticien**.

En effet, Doc Consulte met le patient en contact avec le professionnel de santé de son **choix**. Ainsi, il peut lui poser une question dans le cadre d'un **téléconseil**, **prendre rendez-vous** et également, bénéficier d'une **consultation à distance**.

Cette consultation s'étend à un champ plus large que celui d'un rendez-vous avec un médecin **généraliste**. L'utilisateur peut aussi prendre contact avec un **spécialiste**, tel qu'une gynécologue, un néphrologue ou un gériatre, mais également un chirurgien, un ostéopathe ou un homéopathe. Cette liste a pour vocation de s'élargir, l'inscription étant aisée : chaque patient peut alors recommander à son praticien de s'inscrire pour échanger.

À terme, l'objectif de la plateforme est de **mettre en relation les professionnels de santé avec leurs propres patients**.

¹ Cf. annexes



2. Un carnet de santé numérique disponible

Pour que le téléconseil ou que le rendez-vous soit le plus pertinent possible, Doc Consulte permet au patient de transmettre des données et des documents à son interlocuteur. Il peut également lui ouvrir un accès à **son Dossier Santé Personnel** ou lui offrir d'en consulter un résumé.

En effet, Santé Assistance propose déjà **un carnet de santé numérique fonctionnel** (le Dossier Santé Personnel). Utilisable sur tous supports, celui-ci permet au patient de **rassembler ses données de santé, l'historique et les actualités de son parcours afin de les mettre à disposition de l'ensemble des professionnels de santé qu'il consulte**. Il peut être ouvert par le patient lui-même ou par ses professionnels de santé.

Outre le stockage des documents essentiels (analyses de biologie, examens de radio, comptes-rendus et ordonnances...), il permet des rappels (liés à l'âge et au sexe et prévoit la relance de certains examens ou vaccinations), et la tenue d'un agenda médical prospectif (rendez-vous futurs, check-up à venir...).

3. Le cabinet médical hors les murs

Doc Consulte propose donc « *un cabinet hors les murs* » : le patient **n'a plus besoin de se déplacer pour consulter son praticien** lorsque ce n'est pas nécessaire, et peut obtenir dans des délais très courts un rendez-vous.

Doc Consulte envisage cette innovation **comme l'alliée des patients** : il s'agit de rentabiliser le temps d'utilisateurs souvent débordés (par exemple les parents), ou de simplifier la vie des personnes ayant du mal à se déplacer (les seniors ou personnes malades chroniques par exemple), tout en conservant un suivi personnalisé car le praticien (généraliste ou spécialiste) a **accès au dossier médical** du patient via la plateforme. Il est par exemple possible pour une utilisatrice de consulter un gynécologue (voire même son gynécologue) et renouveler son ordonnance sans se rendre au cabinet.



B. AU SERVICE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Réponse du monde libéral aux problématiques soulevées par la télémédecine, Doc Consulte a été envisagée **main dans la main avec des professionnels de santé**. En cela, la plateforme répond parfaitement aux besoins des professionnels de santé.

1. Rentabiliser un temps précieux

Doc Consulte permet aux professionnels de santé de **simplifier leurs échanges avec leurs patients** en **gagnant du temps** sur des consultations qui ne nécessitent pas de rendez-vous présentiel et en **automatisant leur carnet de rendez-vous**.

À noter que le praticien peut utiliser conjointement plusieurs systèmes de prise de rendez-vous, les calendriers étant alors synchronisés (iCal et Google compatibles) sur autant de systèmes que nécessaires.

Les utilisateurs qui n'ont pas le temps de s'ouvrir à de nouveaux patients peuvent choisir de **ne communiquer qu'avec les leurs**.

À l'inverse, cette plateforme permet également aux praticiens qui cherchent à s'étendre, de développer leur activité. C'est par exemple le cas pour les remplaçants, qui ont alors un « vivier » de patients en demande de rendez-vous. Là encore, les utilisateurs s'épargnent une recherche fastidieuse et chronophage, tout en répondant aux besoins des patients.

2. Des outils au service du praticien

Doc Consulte permet aux professionnels de santé de façonner leur propre site internet en ajoutant les services dont ils souhaitent faire bénéficier leurs patients. En premier lieu de ceux-ci, les **outils d'information et de suivi** comptent notamment une fiche de présentation du praticien, la possibilité de rédiger des articles ou de partager ceux de Docteur Clic, un carnet de rendez-vous (avec une synchronisation entre les différents agendas et rappels), ou encore un suivi de grossesse ou de l'enfance.

Les services de communication, quant à eux, permettent aux professionnels de santé qui utilisent Doc Consulte de créer un véritable lien avec les patients, en accédant au Dossier Santé Personnel et en développant un suivi effectif et complet. Enfin, les praticiens peuvent faire parvenir aux patients leurs réponses, ordonnances et compte-rendus de consultation via l'interface.



« Avec le portail personnalisé Doc Consulte, nous avons voulu mettre à la disposition des médecins et des professionnels de santé un véritable outil de relation interactive avec leurs patients », indique Henri-Michel Tranchimand, Président de Santé Assistance. “Nous avons visé une facilité de mise en place et une véritable souplesse pour Doc Consulte. Les patients apprécient cette nouvelle dimension dans leurs rapports avec les professionnels de santé, et les professionnels de santé voient leurs échanges simplifiés”, complète Hervé Huas, co-fondateur de l’entreprise.

3. Une conformité à la loi

Disponible par ordinateur, tablette, téléphone mobile et application, Doc Consulte garantit une totale confidentialité des données et **légalise les communications numériques** (notamment l’envoi de documents).

En effet, l’échange n’a pas lieu sur l’adresse mail du praticien, personnelle et insuffisamment sécurisée, mais sur une interface dédiée, conforme à la loi : Doc Consulte fonctionne dans un environnement très sécurisé, qui répond évidemment **aux exigences de l’article L1111-8 du Code de la Santé Publique**. Celui-ci prévoit que les données de santé ne peuvent être déposées qu’auprès d’un hébergeur agréé, c’est-à-dire bénéficiant d’un agrément HADS.

L’hébergement est donc effectué auprès de Net Plus Could Santé qui assure notamment un **cryptage des communications** patients-praticiens au sein de Doc Consulte ainsi qu’un contrôle des accès par un **système de double identification** et de **terminal de confiance**.



En outre, l'environnement de Doc Consulte a fait l'objet d'attentions particulières au niveau réglementaire : la déclaration à la CNIL a bien sûr été réalisée et l'Ordre des Médecins a été informé de l'existence de Doc Consulte.

Pour le professionnel de santé, Doc Consulte devient donc un moyen de renforcer le lien avec sa patientèle via un canal de communication structuré et sécurisé.

Sur le plan du financement, Doc Consulte s'inscrit dans le cadre légal en proposant un système qui lui est propre : le patient règle le praticien via la plateforme, mais Santé Assistance ne perçoit aucun revenu de cette transition. C'est en revanche le médecin qui paie un abonnement pour la mise à disposition des services Doc Consulte.

C. UNE REFORME DU PARCOURS DE SOINS

En développant un **nouveau mode de relations sécurisées et personnalisées entre le patient et son professionnel**, Doc Consulte s'inscrit dans un parcours de soins modernisé.

1. Une réorganisation des trajectoires de soins

Utilisable par les médecins et professionnels de santé, en libéral, en cabinet ou en milieu hospitalier, Doc Consulte est largement généralisable à toutes les structures de santé et à toutes les professions.

La télémédecine permet alors de réorganiser la trajectoire de soins : le patient peut consulter son propre professionnel de santé, sans se déplacer. C'est notamment en cela que Doc Consulte se distingue des autres plateformes de télémédecine : l'échange est personnalisé et permet un suivi réel. La santé se modernise ainsi, en intégrant les possibilités ouvertes par le numérique tout en conservant la qualité des soins.

Le Dr Thomas Waitzenegger, chirurgien orthopédiste est utilisateur de Doc Consulte : « *dans mon domaine, après la pose d'une prothèse d'épaule par exemple, il est possible d'envisager de réaliser les consultations postopératoires via Doc Consulte. Dans ce cas, la téléconsultation évite à un patient fragile de se déplacer et permet de lui apporter rapidement et professionnellement une prise en charge pour les suites de l'opération* », indique-t-il.

Du **point de vue des patients**, la consultation est ainsi simplifiée, et du **point de vue collectif**, Doc Consulte permet de limiter le nombre de déplacements sanitaires et donc de réduire les coûts de la santé.

En 2015, les dépenses de transport sanitaire ont coûté 4,3 milliards d'euros à l'Assurance Maladie.²

2. L'ouverture de nouvelles possibilités de suivi : l'avis du Dr Cauchy

Le Dr Emmanuel Cauchy, Directeur de l'Institut de Formation et de Recherche en Médecine de Montagne (IFREMONT), utilise quotidiennement Doc Consulte, dans le cadre de son call center de conseil médical à distance pour les montagnards.

« *Je réalise des téléconsultations via Doc Consulte tous les jours. Ce service me permet d'échanger avec des randonneurs en haute montagne. Ceux-ci n'ont pas accès à des centres médicaux bien sûr, alors pouvoir réaliser une téléconsultation est essentiel, par exemple en*

² <http://www.securite-sociale.fr/IMG/pdf/fiche2.pdf>

cas de mal d'altitude ou de blessure », explique-t-il avant de compléter : « je peux avoir un échange constructif avec mon patient car j'ai toutes les informations nécessaires sous les yeux via le dossier santé personnel. Le suivi est personnalisé et le risque d'erreur est moindre, notamment quand la communication est mauvaise par satellite ».

Et de conclure : « C'est un service qui pourrait être aussi très utile pour les expatriés notamment. »

Annexe : Santé Assistance, une vision globale de la santé

Créée en 2007, Santé Assistance s'appuie dès son démarrage sur l'expérience de ses créateurs en communication digitale santé.

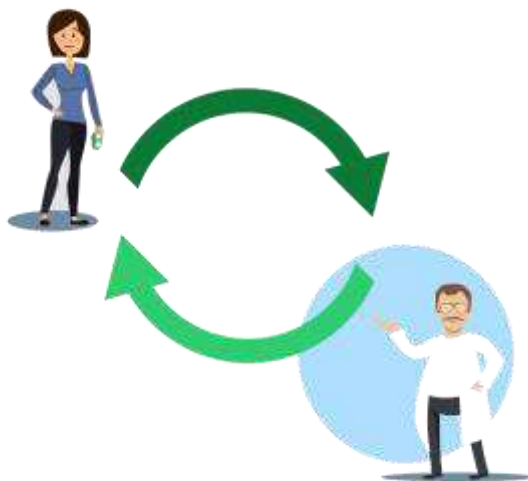
Hervé Huas et Henri-Michel Tranchimand, les co-fondateurs, lancent alors ce qui devient l'une des toutes premières entreprises d'e-santé en France, afin de développer une approche centrée sur le patient et le médecin : de l'information au suivi, en passant par le diagnostic et l'orientation.

A. CENTRÉE SUR LA RELATION MEDECIN-PATIENT

Persuadés que, pour relever les innombrables défis auxquels est confronté le système de santé, chacun doit devenir un acteur de la santé (médecins – bien sûr –, comme patients), les fondateurs de Santé Assistance placent **le numérique au cœur de leur entreprise**.

Celui-ci leur apparaît en effet comme le moyen d'accroître la littératie en santé, d'améliorer le partage d'informations, de bénéficier d'une meilleure orientation médicale et, plus généralement, de permettre **une plus grande communication entre les acteurs**.

Loin de vouloir se substituer au médecin, les services de Santé Assistance donnent lieu à une meilleure compréhension, orientation et prise en charge du patient.



B. UNE RÉPONSE CONSTRUITE PAR ÉTAPES

Pour améliorer cette relation médecin-patient, Santé Assistance propose **une gamme de services variés et en constante évolution**. Ceux-ci permettent au patient de bénéficier d'un panel d'outils qui simplifient ses démarches de santé. Depuis les premiers symptômes à la consultation médicale, en passant par le suivi dans le temps (via le DSP) du parcours médical, l'offre est complète.

• L'information, le diagnostic pour l'orientation, l'automédication

Cheminement logique dans le parcours médical, Santé Assistance propose des services se plaçant **dans le domaine de l'information (Docteur Clic), du diagnostic et de l'orientation (Sympto Check), mais aussi de l'automédication (Iméo Check)**.



Docteur Clic est un site de partage d'informations médicales. Rédigés par des médecins, les articles apportent un regard expert sur des thématiques diverses : de la santé au quotidien à la psychologie en passant par le sport, la nutrition ou la sexualité.



Sympto Check est un système d'analyse des symptômes conçu par des médecins. Disponible sur le web et en version mobile, il propose une série courte de questions (2 à 6 minutes pour y répondre) adaptées aux symptômes présentés. Son objectif est d'apporter des premiers éléments au malade, notamment en ce qui concerne l'urgence de la situation. En revanche, le résultat n'a pas pour objectif d'apporter un diagnostic ni de remplacer une consultation médicale : il s'agit bien de faciliter l'orientation du patient.



Iméo Check est le service de Santé Assistance proposé aux patients qui souhaitent soigner leurs affections bénignes par l'homéopathie. L'utilisateur renseigne notamment les signes caractéristiques et les circonstances d'apparition de sa pathologie puis le système lui propose un traitement adapté. Cette automédication n'est recommandée par Santé Assistance que dans le cas de maladies aiguës.

• Le stockage et le partage des données



En attendant le lancement de Doc Consulte, Santé Assistance a amélioré son offre en lançant la version mobile du **Dossier Santé Personnel (DSP) en mars dernier**.

Préexistant sur le web, ce service se veut un **carnet de santé numérique**. Il permet en effet au patient de rassembler ses données de santé, l'historique et les actualités de son parcours, afin de les stocker dans son espace en ligne. Il peut ensuite les mettre à disposition de l'ensemble des professionnels de santé qu'il consulte.

La démarche qui préside à l'élaboration du DSP est pragmatique : **impliquer et servir les utilisateurs du service, soit les médecins et les patients, en répondant à leurs besoins et attentes**.

Parce que le patient est au cœur du processus puisqu'il s'agit de ses propres données de santé, le DSP se veut **simple et accessible**. Le DSP est donc créé de telle manière que le patient puisse remplir lui-même les différents renseignements, actualiser les informations, et les partager avec les professionnels de santé de son choix.

Mais afin que ces derniers utilisent également ce service, Santé Assistance a souhaité les intégrer dans la réflexion. Le DSP a donc été **créé main dans la main avec des médecins**, notamment le Docteur Cauchy, pour répondre **également** à leurs besoins.

C. L'ESSENTIEL EN QUELQUES CHIFFRES ET POINTS CLÉS

- Santé Assistance :

- Créée en 2007
- Dirigée par Hervé Huas et Henri-Michel Tranchimand
- 5 grands services :
 - o Docteur Clic
 - o Iméo Check
 - o Sympto Check
 - o Dossier Santé Personnel
 - o **Doc Consulte**

- Dossier Santé Personnel :

- Plus de 8 000 dossiers ouverts
- 2 808 utilisateurs de la version avec authentification actuelle (version lancée au printemps 2016)
- 50 % d'utilisatrices et 50 % d'utilisateurs
- 62 % d'utilisatrices(eurs) de 56 ans et plus
- Version desktop et responsive mobile
- Versions iOS et Android disponibles depuis le 27 février 2017
<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.app.p692011>
<https://itunes.apple.com/us/app/dossier-santé-personnel/id1207741341>



À propos de Santé Assistance

Créée en 2007, Santé Assistance est l'un des acteurs majeurs de la e-santé France. Son objectif est de rapprocher patients et médecins, notamment en facilitant le dialogue entre eux, pour permettre à chacun d'être plus efficient vis-à-vis de la santé.

Santé Assistance conçoit, développe, gère et exploite des bases de données et des systèmes d'information à caractère médical, destinés tant au grand public qu'aux différents acteurs du monde de la santé.